



POVERTY

OIC/COMCEC/32-16/D(25)



COMCEC

**NOTE
DU BCC
SUR
L'ALLEGEMENT
DE LA PAUVRETE**

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Novembre 2016

NOTE DU BCC SUR L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETÉ

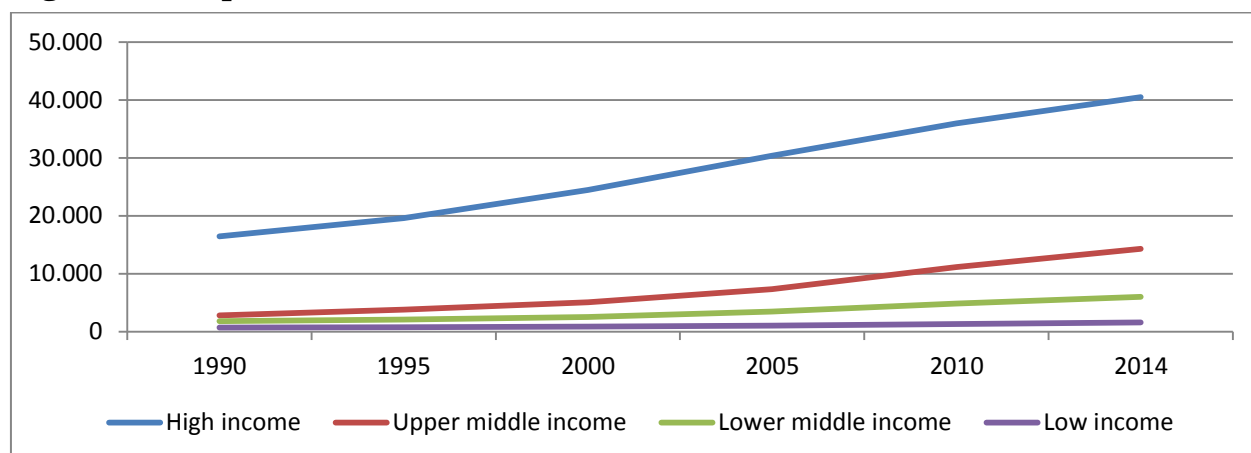
La pauvreté est définie comme le manque de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins essentiels d'un individu. La définition de la pauvreté dépend des besoins de base qui varient selon la géographie, le temps et les attentes culturelles ou même de la source de la définition. Dans ce contexte, il existe plusieurs façons pour étudier la situation de la pauvreté des pays. La méthode la plus fréquemment utilisée est de définir la pauvreté en termes monétaires, comme les 1,90 dollars américains par jour et les 3,10¹ dollars américains par jour du seuil de la pauvreté déterminée par la Banque mondiale, ou la valeur minimum des besoins caloriques. La pauvreté est également définie en termes non monétaires d'un point de vue multidimensionnel. À cet égard, le PNUD a commencé à calculer l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) en 2010 afin de mesurer la pauvreté dans un contexte beaucoup plus large. L'IPM prend en compte de multiples privations de la population et leur chevauchement en ayant recours aux dimensions de la santé, de l'éducation et des niveaux de vie. L'IDH constitue un autre indicateur non monétaire de la pauvreté mis en place par le PNUD. Comprenant la santé, l'éducation et les dimensions de niveaux de vie comme c'est le cas de l'IPM, l'IDH focalise sur quelques composantes supplémentaires de ces dimensions.

La pauvreté dans le monde

Ayant été examinée en termes monétaires, la moyenne du PIB mondial par habitant (PPA) était de 15,465 dollars américains en 2015. Cette moyenne est de 44,696 dollars américains dans les pays à revenu élevé, de 15,697 dollars américains dans les pays à revenu moyen-supérieur, de 6,423 dollars américains dans les pays à revenu moyen-inférieur et de 1,645 dollars américains pour les pays à bas revenu (Figure 1). Ces chiffres indiquent qu'il existe des variétés considérables entre les pays. Alors que Qatar a le PIB le plus élevé par habitant (PPA) avec 143,788 dollars internationaux courants, la République Centrafricaine a le plus faible PIB par habitant avec 597,4 dollars internationaux courants. D'ailleurs, l'écart entre les pays à haut revenu et à bas revenu se creuse. Outre les différences énormes entre les pays, il existe également des problèmes sérieux de distribution de revenus entre eux. Par conséquent, la pauvreté reste une question importante qui se pose à de nombreuses personnes, en particulier celles vivant dans les pays les moins avancés (PMA).

¹ La définition de la Banque mondiale de «l'extrême pauvreté» a été modifiée pour représenter ceux qui vivent avec moins de 1,90 dollars américains par jour au lieu de 1,25 dollars américains ; reflétant ainsi les dernières mises à jour concernant les parités de pouvoir d'achat. De la même façon, 2 dollars américains par jour ont été portés à 3,10 dollars américains.

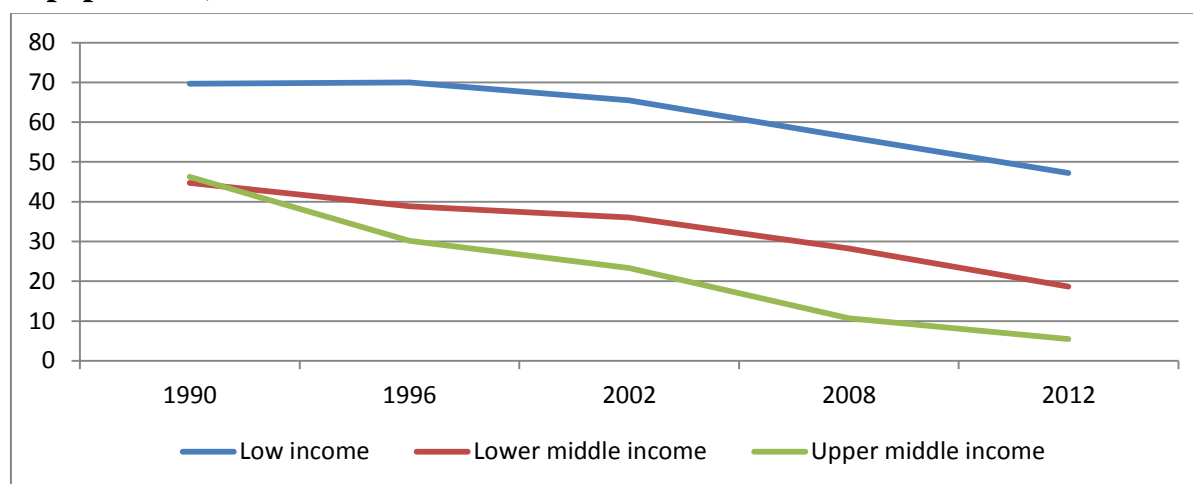
Figure 1: PIB par PPA (en dollars internationaux courants)



Source: Préparé par le BCC à partir des Indicateurs du Développement Mondial de la Banque Mondiale

Pour la majorité des pays, les niveaux de pauvreté ont, au cours de ces trois dernières décennies, diminué en termes monétaires. En effet, pour la période 1990-2012, un progrès significatif a été observé en matière du ratio des personnes vivant avec moins de 1,90 dollars américains par jour. Bien que ce ratio eût été de 46 pour cent pour les pays à revenu moyen-supérieur, de 45 pour cent pour les pays à revenu moyen-inférieur et de 70 pour cent pour les pays à bas revenu en 1990, ces ratios ont chuté à 5 pour cent, 19 pour cent et 47 pour cent respectivement dans les groupes de revenu mentionnés en 2012 (figure 2). Dans les pays à revenu moyen-supérieur, une forte baisse est survenue dans les niveaux de pauvreté en raison d'une réduction considérable en Chine à long terme. La Chine a pu sauver 680 millions de personnes de la pauvreté entre 1981-2010. Le taux d'extrême pauvreté a été réduit de 84% en 1980 jusqu'à 10% en 2013² en Chine.

Figure 2: Ratio de la pauvreté à 1,90 dollars américains par jour (PPA 2011) (% de la population)



Source: Créé par les Auteurs, à partir des Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale

² Economist, <http://www.economist.com/news/leaders/21578665-nearly-1-billion-people-have-been-taken-out-extreme-poverty-20-years-world-should-aim>, 25.04.2016.

La réduction des niveaux de la pauvreté dans la plupart des pays est prometteuse. Pourtant, une augmentation des taux de pauvreté a été observée dans quelques pays.

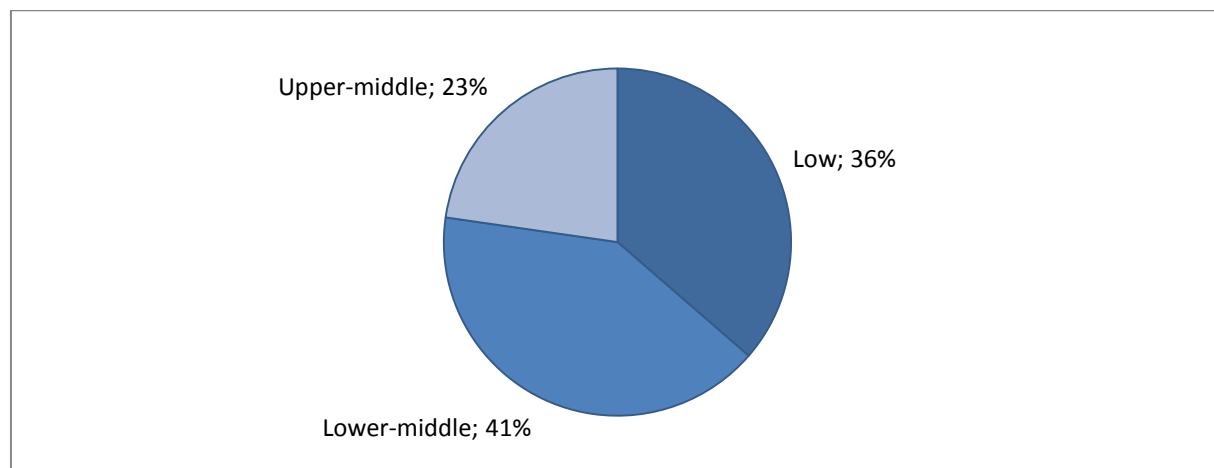
La pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI

L'OCI, en tant que groupe, se compose de plusieurs pays de différents coins du monde ayant des niveaux de développement différents. Vingt et un des 48 pays les moins avancés (PMA) sont membres de l'OCI. Dans ce contexte, le PIB par niveaux des habitants des pays membres affiche une composition très dispersée, variant de 954 dollars à 143,788 dollars (PPP en dollars internationaux actuels) en 2015.³ D'ailleurs, le nombre de personnes vivant sous les 1,90 dollars américains par jour dans les Pays membres de l'OCI est de près de 375 millions représentant 21 pour cent de la population totale de l'OCI.

La pauvreté multidimensionnelle dans les pays membres de l'OCI

En examinant le groupe de pays pour lesquels l'IPM est calculé, nous observons que 79 pour cent des pays membres de l'OCI sont inclus dans ce groupe. Parmi les pays membres de l'OCI qui ont des valeurs IPM, 22 pour cent sont parmi les pays à revenu moyen-supérieur, 42 pour cent parmi les pays à revenu moyen-inférieur et 36 pour cent parmi les pays à bas revenu (Figure 12). La population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle varie beaucoup entre les pays membres de l'OCI. Tandis qu'en Kazakhstan ce taux est de seulement 1 pour cent, au Niger, il atteint près de 90 pour cent. Au total, plus d'un quart de la population totale des pays membres de l'OCI vit dans la pauvreté multidimensionnelle.

Figure 3 : La part des catégories de niveau de revenu relatives aux Pays Membres de l'OCI ayant une pauvreté multidimensionnelle (%)



Source : PNUD 2015 et la Banque Mondiale 2015

La contribution de la carence d'éducation par rapport à la pauvreté globale pour la région de l'OCI se situe entre 3,7 pour cent (Ouzbékistan) et 50,1 pour cent (Irak). Le même taux de contribution de la carence en matière de santé par rapport à la pauvreté globale se situe entre 20,3 pour cent

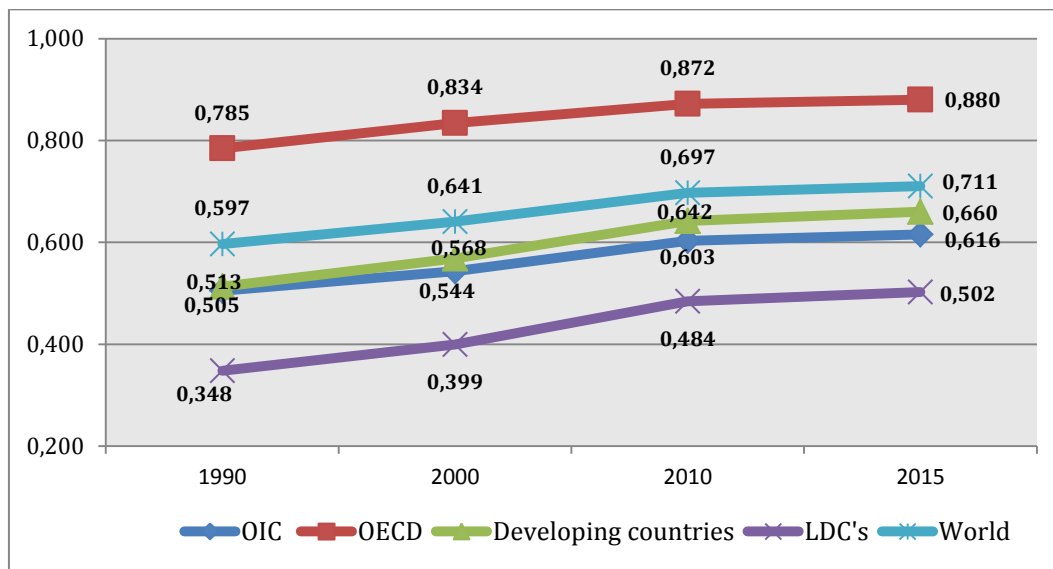
³ Source: Banque mondiale, Indicateurs du Développement Mondial

(Mauritanie) et 83,9 pour cent (Kazakhstan). De plus, la contribution de la carence du niveau de vie à la pauvreté globale est comprise entre 3,5 pour cent (Jordanie) et 51,9 pour cent (Ouganda).

Les niveaux de Développement Humain dans les Pays Membres de l'OCI

L'Indice du Développement Humain (IDH) montre qu'une augmentation a eu lieu dans le cadre du développement humain de par le monde entre 1990 et 2015 (figure 4). La moyenne mondiale s'est élevée de 0,597 à 0,711. La moyenne de l'OCI a augmenté de 0,505 à 0,616 et est restée inférieure à l'OCDE et à la moyenne mondiale durant la même période. Les valeurs de l'IDH de l'OCI étaient seulement plus élevées que celles des PMA. D'ailleurs, l'écart entre l'OCI et les pays en développement s'est creusé pendant les 25 dernières années. En 1990, cet écart était de 0,008 points, tandis qu'il s'est élevé à 0,044 points en 2015, ce qui signifie qu'un progrès plus rapide a été réalisé dans les pays en développement.

Figure 4 : Tendances de l'Indice de Développement Humain, 1990-2015

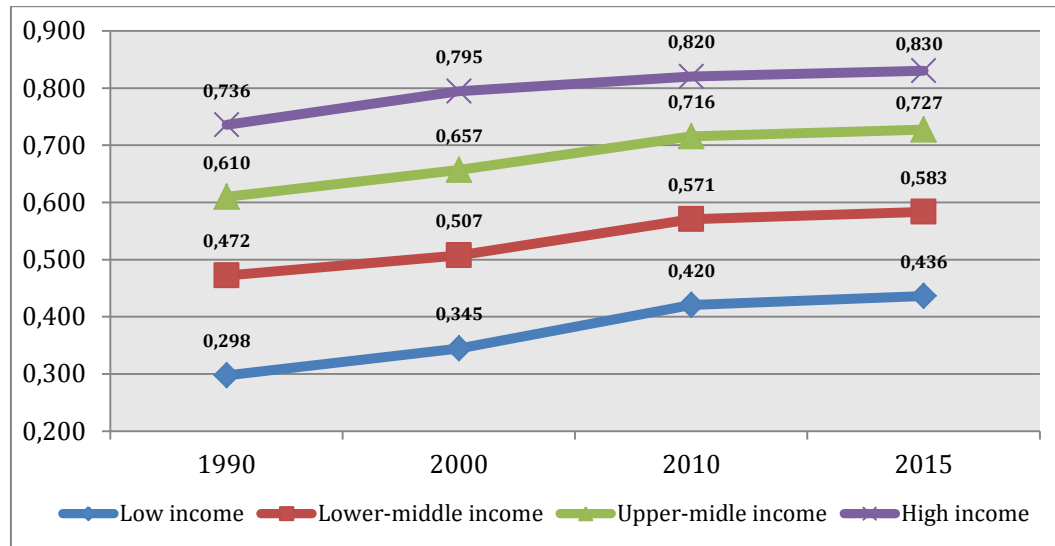


Source : PNUD 2015

Note : Les moyennes ne sont pas pondérées, à savoir chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

La figure 5 montre l'évolution de l'IDH des Etats membres de l'OCI dans les différents groupes de revenus entre 1990 et 2015. Elle révèle qu'il y avait eu une amélioration dans chaque groupe de revenu dans la période définie. Elle montre clairement aussi que les valeurs de l'IDH sont fortement associées au niveau de revenu. Les valeurs de l'IDH augmentent constamment tant que le niveau de revenu d'un groupe de pays augmente. Les pays à revenu élevé et les pays à revenu moyen-supérieur affichent des tendances de l'IDH qui dépassent la moyenne de l'OCI. D'ailleurs, les pays à revenu moyen-inférieur et les pays à bas revenu ont des valeurs d'IDH plus faibles par rapport à la moyenne de l'OCI.

Figure 5 : Tendances de l'Indice de Développement Humain des Etats Membres de l'OCI selon les groupes de revenu, 1990-2015



Source: Créé par les auteurs, du PNUD, 2015

Note: Les moyennes ne sont pas pondérées, par exemple chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable vise à réaliser une transition entre l'Agenda de Développement du Millénaire à travers la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont mis l'accent sur les défis des pays pauvres. Cependant, l'Agenda 2030 pour le Développement Durable constitue un agenda de développement plus exhaustif concernant tous les pays, abstraction faite de leur niveau de développement.

Depuis l'adoption des OMD, un progrès considérable a été réalisé dans le monde entier. Cependant, l'éradication de la pauvreté reste l'un des défis mondiaux majeurs en matière de développement durable et arrive au premier rang des objectifs de développement durable (ODD): « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

Les principaux défis auxquels font face les pays membres dans la mise en œuvre des OMD étaient, entre autres, le manque de volonté politique et d'engagement envers les OMD, l'insuffisance des infrastructures, la capacité institutionnelle sous-développée y compris la capacité de mise en œuvre, le manque de ressources financières adéquates, la situation économique mondiale et les conditions de commerce défavorables, le manque de croissance inclusive, l'absence d'un environnement favorable, y compris les conflits et les défis liés aux désastres en matière d'attraction des investissements et d'encouragement du développement du secteur privé. Néanmoins, en tenant compte des défis des OMD ainsi que du contexte plus ambitieux des ODD, la mise en œuvre de l'ODD jouit d'une prime importance.

Par conséquent, les facteurs de succès les plus critiques dans la mise en œuvre des ODD, à savoir le renforcement des capacités, les données et la surveillance, les finances, la gouvernance et la cohérence des politiques, doivent être traités d'une façon appropriée par les gouvernements. Les acteurs du développement internationaux et régionaux auront également un rôle crucial dans la mise en œuvre des ODD en transformant les buts et les objectifs en action.

Les efforts déployés sous l'égide du COMCEC

- **La Septième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la pauvreté**

Vu l'importance de la protection sociale en tant qu'élément clé de la politique nationale du développement, et vu que la couverture des groupes vulnérables constitue un défi pour les programmes de protection sociale, la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté qui a été tenue le 11 février 2016, a été vouée au thème des programmes de protection sociale destinés aux groupes vulnérables. Durant la Réunion, l'étude analytique intitulée « l'Accès des Groupes Vulnérables aux Programmes de Protection Sociale dans les Pays Membres de l'OCI » et « les Perspectives 2015 sur la Pauvreté du COMCEC » ont été examinées par les représentants des pays membres. Les discussions ayant eu lieu durant la Réunion ont été également enrichies par les présentations des États Membres, des organisations internationales et des ONG.

En général, les Pays membres de l'OCI ont un large éventail de l'aide sociale, de l'assurance sociale et des programmes du marché du travail. Cependant, la couverture des groupes pauvres et vulnérables de la société reste dispersée et, dans certains cas, inexistante. Depuis le début de la crise économique mondiale, les dépenses relatives aux filets de sécurité sociale dans certains États de l'OCI dans son ensemble ont augmenté de 10,1% de la dépense totale avant la crise à 11,9% pendant la crise et à 12,5% par la suite (4,16%, 4,44%, et 4,59% du PIB respectivement). Les pays des groupes à bas revenu ou à revenu moyen-inférieur, comme l'Égypte et le Yémen, ont étendu les critères d'éligibilité pour les rations alimentaires subventionnées et les transferts en espèces aux populations vulnérables ; ce qui a conduit à l'augmentation de l'accès par les populations pauvres ou vulnérables. Cependant, dans la majorité des pays de l'OCI, les dépenses sur la protection sociale restent relativement faibles dans de nombreux cas.

En outre, malgré les dépenses publiques importantes et occasionnelles sur les soins de santé, la grande majorité des personnes dans les pays de l'OCI est soumise à des paiements directs élevés, afin d'avoir accès aux services de santé. L'absence d'un accès abordable aux soins médicaux et de régimes de prépaiement dans de nombreux pays a obligé les ménages à bas revenu à payer une part importante de leurs revenus pour les services de santé au détriment des autres produits de base, comme la nourriture ; ce qui les rend souvent exposés à un risque plus élevé d'être poussés plus profondément dans la pauvreté.

La couverture des programmes d'assurance sociale dans les pays de l'OCI est inefficace. Il existe des niveaux élevés de travailleurs informels dans la région de l'OCI. Seulement 30% environ de la population de l'OCI est couvert par les régimes formels de sécurité sociale et les groupes restants figurent dans le secteur informel.

Dans les pays de l'OCI, l'aide sociale et les programmes de filet de sécurité sociale ciblent les pauvres et les vulnérables. Cependant, les populations riches ont également tendance à constituer une part remarquable des bénéficiaires du filet de sécurité sociale. Presque tous les programmes d'aide sociale dans les pays de l'OCI ne parviennent pas à couvrir même 20% du quintile inférieur (les groupes les plus pauvres), tandis que certains programmes couvrent une proportion importante (jusqu'à 11-12%) du quintile supérieur. En comparaison à d'autres régions du monde, une sous-performance est clairement affichée dans la cadre des aides sociales et des programmes de filet de sécurité en termes d'incidence de bénéficiaires : dans toutes les autres régions, le quintile inférieur est estimé à au moins 30% ou plus des bénéficiaires du filet de sécurité sociale, avec l'Amérique latine et les Caraïbes en tête du monde à 36%.

Compte tenu des contraintes mentionnées ci-dessus, les quelques défis majeurs qu'affrontent les groupes vulnérables en accédant aux programmes de protection sociale dans les pays de l'OCI sont cités comme suit :

- L'accès insuffisant aux services de base, en particulier aux services d'éducation et de soins de santé,
- L'absence de différenciation entre les personnes capables de travailler et celles incapables de travailler, lors de la conception des programmes de Filets de Sécurité Sociale (FSS),
- Les dépenses publiques faibles et inefficaces sur les politiques de protection sociale.

A la lumière de ces défis, la Septième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a abouti aux recommandations de politique suivantes :

1. Promouvoir la formalisation du marché du travail via la création d'un environnement réglementaire pour faciliter la transition des affaires informelles au secteur formel et augmenter la productivité des individus embauchés d'une façon informelle et les chômeurs de longue durée à travers la formation, les programmes de développement des compétences et les services du crédit et du développement des affaires
2. Promouvoir la couverture de soins de santé gratuite et universelle en faveur des groupes vulnérables
3. Développer des programmes spécifiques de filet de sécurité sociale afin d'améliorer l'accès des enfants vulnérables aux services de santé et d'éducation pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté
4. Concevoir des programmes de filet de sécurité sociale pour offrir un revenu régulier minimum aux individus incapables de travailler (les handicapés, les ménages pauvres dirigés par une femme, les personnes âgées sans pension) et développer des programmes de filet de sécurité sociale (y compris les programmes d'activation) pour les personnes capables de travailler

Les comptes rendus des Réunions et les présentations faites au cours de celles-ci sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comce.org).

- **La Huitième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté**

La migration forcée a occupé une place importante sur l'agenda du développement au cours des dernières années, et constitue l'un des éléments les plus importants du l'ordre de jour concernant la pauvreté dans les Pays membres de l'OCI. Près des deux tiers de tous les migrants forcés sont originaires des Etats membres de l'OCI (36 millions de personnes). Les pays de l'OCI sont également hôtes de plus de la moitié (55 pour cent) des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le monde entier.

Vu l'importance vitale de cette question, la Huitième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a eu lieu le 3 Novembre 2016 à Ankara en Turquie ayant pour thème « la Migration forcée dans les Pays Membres de l'OCI : Le Cadre de Politique Adopté par les Pays d'Accueil ». Au cours de la réunion, l'étude analytique intitulée « la Migration forcée dans les Pays Membres de l'OCI : Le Cadre de Politique Adopté par les Pays d'Accueil » et « Les Perspectives 2016 sur la Pauvreté du COMCEC » ont été examinées par les participants. Les présentations faites par les représentants des Etats membres, les organisations internationales et les ONG ont également enrichi les débats au cours de la réunion.

Les trois principaux pays sources de réfugiés –la Syrie, l'Afghanistan et la Somalie–sont également membres de l'OCI et représentent près de la moitié des flux mondiaux de migrants forcés. La majorité de ces migrants forcés en provenance des pays membres de l'OCI résident dans d'autres pays membres: 74 pour cent ont été enregistrés en tant que réfugiés dans un pays⁴ frère de l'OCI. Par exemple, 86 pour cent des 4,9 millions de réfugiés syriens ont joui de la protection des pays voisins, à savoir la Turquie, la Jordanie et le Liban.

Les États membres de l'OCI ont entrepris des approches différentes dans le cadre de l'aide humanitaire et de la protection. Parmi les pays de l'OCI, quelques-uns ont adopté des cadres juridiques pour assurer la protection des migrants forcés. Les cadres juridiques actuels ne permettent pas, en effet, une résidence à long terme dans les pays d'accueil. L'accès limité au statut de résidence légale dans de nombreux pays a été un facteur majeur de pauvreté parmi les populations migrantes forcées. Les permis temporaires causent des problèmes en ce qui concerne l'accès aux services de base.

La plupart des gouvernements nationaux ne disposent pas de statistiques fiables relatives au nombre ou aux caractéristiques des migrants forcés dans leur pays. Ce fait représente la première et la plus importante étape pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre de meilleures politiques pour servir les populations hôtes et réfugiées. Néanmoins, les flux migratoires forcés à grande échelle rendent quasiment impossible la gestion adéquate de l'enregistrement, de l'accueil et de l'intégration des responsabilités par les gouvernements hôtes.

L'absence de moyens pour gagner sa vie est l'un des principaux défis auxquels font face les migrants forcés et leurs familles, ayant des répercussions sur leur vulnérabilité en cherchant un accès au logement et à l'éducation. Etablir les lois et les règlements nécessaires, qui autorisent le travail et qui permettent aux employeurs formés et aux autorités de connaître leurs dispositions,

⁴ CDHNU « statistiques démographiques »

peut être insuffisant. Dans la plupart des situations, un besoin émerge afin de mettre en place d'autres mesures de soutien telles que les politiques pour aider à reconnaître les qualifications ou les compétences des migrants, ou les aider à apprendre la langue locale ou à améliorer leurs compétences afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail local.

Compte tenu des problèmes mentionnés ci-dessus, la Huitième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a abouti aux recommandations de politique suivantes :

1. Développer au niveau national un cadre de politique solide en cohérence avec les législations et mécanismes nationaux dans les pays d'accueil et renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines en vue de gérer les différents flux migratoires forcés et de répondre aux besoins des migrants.
2. Faciliter l'accès à des logements sûrs et abordables en vue de réduire les pénuries de logements et le fardeau économique pesant à la fois sur les migrants et les communautés d'accueil et leur permettre de participer activement à la vie quotidienne dans les pays d'accueil.
3. Augmenter l'accès des migrants forcés au marché du travail en leur fournissant des permis de travail et en développant des programmes visant à améliorer leurs compétences afin de renforcer leur autosuffisance.
4. Assurer l'accès des migrants forcés aux services sanitaires et éducatifs en éliminant les obstacles quotidiens y compris les disparités linguistiques et les frais de service.
5. Collecter des données fiables sur la population migrante forcée en vue d'augmenter l'efficacité de l'élaboration et du suivi, ainsi que des processus d'évaluation.
6. Mobiliser les soutiens et ressources internationaux et ceux de l'OCI pour l'allègement de la pauvreté parmi les migrations forcées.

La Neuvième Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté sera tenue le 6 avril 2017 avec pour thème «La Malnutrition dans les Pays Membres de l'OCI : un Piège de la Pauvreté ».

- **Financement de Projet du COMCEC (FPC)**

Via l'autre instrument important de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, le Financement de Projet du COMCEC (FPC), les Pays Membres ayant été inscrits au Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté et les Institutions de l'OCI qui travaillent dans le domaine économique peuvent proposer des projets de coopération multilatérale.

Dans le cadre du troisième appel au projet ayant eu lieu en Septembre 2015, le projet suivant proposé par l'Indonésie est en cours de mise en œuvre :

- Le projet de l'Indonésie est intitulé « Développer les Initiatives Locales pour l'Allègement de la pauvreté par le biais des Moyens de Subsistance Durable à Base Communautaire dans les pays membres de l'OCI ». Le but principal du projet est de développer un modèle d'allègement de la pauvreté à base communautaire locale pour les

pauvres aux frontières du pays et dans les zones défavorisées, en collaboration avec les pays partenaires: la Malaisie et la Turquie.

Pour ce qui est des nouveaux projets à mettre en œuvre en 2017, le BCC a déjà annoncé le quatrième appel à projet en Septembre 2016. Six projets de l'Albanie, du Cameroun, de la Gambie, l'Indonésie, la Jordanie et le Suriname ont été inscrits dans la liste raccourcie dans le domaine de l'allègement de la pauvreté.

- **Autres programmes en cours pour l'Allègement de la Pauvreté dans le cadre du COMCEC**

Les autres programmes en cours pour réduire la pauvreté dans le cadre du COMCEC sont les suivants: Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement - FSID (au sein de la Banque Islamique de Développement), le Programme spécial pour le développement de l'Afrique - SPDA (au sein de la Banque Islamique de Développement), le Programme d'éducation et de formation de l'OCI-PFP (Dans le cadre du SESRIC) et le Programme du coton de l'OCI.

- Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) est un fonds spécial créé conformément à la résolution connexe du 3ème Sommet Islamique Extraordinaire au sein de la Banque Islamique de Développement (BID) en 2007. Il a été lancé dans le but de réduire la pauvreté en améliorant la capacité de production des pauvres, réduire l'analphabétisme et éradiquer les maladies et les épidémies, notamment le paludisme, la tuberculose (TB) et le VIH / SIDA, dans les Pays membres. Le budget ciblé du Fonds est de 10 milliards de dollars américains. Le Fonds a été créé sous la forme d'un Waqf ; ce qui signifie que les activités et les projets du FSID peuvent être financés uniquement par les recettes obtenues à partir de ses ressources en capital. Le montant total des contributions reçues à ce jour est de 2,48 milliards de dollars américains. Les Programmes Phares développés dans le cadre du FSID comprennent: le Programme d'appui à la Microfinance (PSFM), le Programme d'Alphabétisation Professionnelle (VOILP), le Programme des Villages Durables (SVP), le Programme « *Save the Mother* » ou « Sauvez les Mères » et le Programme d'Énergies Renouvelables pour les Pauvres. Tous ces programmes sont actuellement en vigueur dans divers pays, en particulier dans les Pays Membres les Moins Avancés. Au total, 710 millions de dollars américains ont été approuvés grâce au financement du FSID, avec un versement d'environ 25 pour cent. Une grande partie du financement du FSID est accordée à l'Afrique Subsaharienne suivie par l'Asie centrale, l'Asie et la région MENA. Au niveau des secteurs, la majeure partie du financement a été consacrée aux secteurs du développement rural, de l'éducation et de la santé, suivie par la microfinance.

- Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) est un autre programme développé conformément à la décision connexe du 3ème Sommet Islamique Extraordinaire pour l'allègement de la pauvreté dans les États membres en Afrique. Le programme a été lancé en 2008. Parmi les objectifs principaux du PSDA figurent : la contribution efficace à la lutte contre la pauvreté, l'émergence d'une croissance économique durable et le renforcement de l'intégration régionale. Le capital escompté de la SPDA est de 12 milliards de dollars américains. Jusqu'à

présent, le montant total des versements est de 2,7 milliards de dollars avec un taux de remboursement de 54 pour cent.

- Le Programme d'éducation et de formation professionnelle pour les Pays Membres de l'OCI (OCI-PFP) a été lancé par le SESRIC en 2009. L'objectif principal du programme est d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle dans les secteurs public et privé et de renforcer les opportunités des populations dans les Pays Membres. Les programmes de renforcement des capacités ont été initiés dans 25 programmes sociaux et économiques différents avec de nombreux sous-thèmes dans le cadre du OCI-PFP.

- Dans le cadre de l'initiative du coton de l'OCI, le Plan d'action quinquennal du coton de l'OCI (2007-2011) a été élaboré et approuvé par la 22ème Session du COMCEC dans le but d'accroître les échanges commerciaux, les investissements et le transfert de technologies chez/entre les États Membres producteurs du coton, en particulier en Afrique. La durée du plan d'action a été prolongée pour une période supplémentaire de cinq ans (2012-2016). À ce jour, huit projets ont été approuvés pour être financés par la BID. Le mandat du programme prendra fin d'ici la fin de l'an 2016.

